



Union du corps enseignant secondaire genevois - UCESG  
Case postale 5521 - 1211 Genève 11  
☎ 022 / 311 84 85 + fax 022 / 311 84 87  
courriel : [secretariat@union-ge.ch](mailto:secretariat@union-ge.ch)  
site Internet : [www.union-ge.ch](http://www.union-ge.ch)

# **Etat des lieux & revendications**

**Printemps 2013**

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>A) ETAT DES LIEUX</b>	<b>4</b>
Dégradation des conditions d'enseignement et surcharge de travail au PO	4
<b>B) REVENDICATIONS DE L'UCESG</b>	<b>8</b>
1) Les effectifs	8
2) Le manque de bâtiments, l'entretien et la propreté	9
3) Transition CO - PO	10
4) Encadrement, suivi et taux de maintien	11
5) Enjeux de la nouvelle Constitution genevoise	12

## INTRODUCTION

Les États généraux du Post obligatoire (PO)<sup>1</sup> organisés par l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG) en automne 2012 avaient pour objectifs de dresser, d'une part, un état des lieux précis de la dégradation des conditions d'enseignement et de travail et, d'autre part, de définir les revendications prioritaires au maintien d'un enseignement de qualité à Genève ainsi que les formes de mobilisation indispensables pour la mise en œuvre de ces revendications.

Le présent document a pour but, d'informer, d'expliquer et de convaincre de l'urgence de l'application de ces mesures. Il comprend deux volets : un état des lieux, suivi des revendications et des moyens indispensables que nos autorités politiques doivent engager sans tarder.

### **En l'état ... mission impossible**

Contrairement au secteur primaire et au Cycle d'Orientation, le PO n'a bénéficié d'aucun accord ni consensus politique lui octroyant les moyens et ressources nécessaires pour mener à bien ses missions et ses nombreuses réformes. S'il est à relever que des postes ont été également supprimés au primaire, le PO est devenu le parent pauvre du DIP, il a perdu plus de 340 postes depuis 1994 alors que les effectifs n'ont cessé d'augmenter et que de nouvelles réformes ont été imposées.

Les doléances que nous soulevons dans le présent document répondent à notre souci d'accomplir correctement notre devoir qui consiste, pour le PO, à assurer un taux de maintien dans les cursus scolaires et professionnels, dont l'objectif essentiel, défini en 2006 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique<sup>2</sup> (CDIP) est la certification de 95% des jeunes fréquentant nos établissements. Encore faut-il pour cela s'assurer du maintien des élèves dans la formation !

Bureau de l'UCESG

Assistante

FIASTRI Marzia  
JACOT-DES-COMBES Adrien  
RAMADAN Bilal  
BOISSET Chantal

---

<sup>1</sup> Acte des États Généraux du PO disponibles sur notre site : [www.union-ge.ch](http://www.union-ge.ch)

<sup>2</sup> Assemblée Annuelle de la CDIP des 27 ET 28 octobre 2011

Aujourd'hui, en Suisse, un jeune sur dix ne possède pas de diplôme du degré secondaire II. Or ce sésame est devenu indispensable pour s'intégrer sans heurts dans la société et l'économie. Ceux qui en sont dépourvus font donc partie d'un groupe à risque. Augmenter le taux de diplômés du degré secondaire II s'impose ainsi comme un objectif prioritaire de la politique éducative, objectif que seuls les efforts conjoints de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail permettront d'atteindre. En 2006, à l'invitation de la CDIP, les partenaires de la formation se sont fixés pour but d'amener à 95% le pourcentage des jeunes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II d'ici à 2015.

Pour atteindre cet objectif, il faut certes commencer par optimiser l'importante transition entre la scolarité obligatoire et le degré secondaire II. Toutefois, les difficultés ne se limitent pas à cette transition. En effet, selon des estimations, environ 3 à 4% des jeunes d'une volée ne franchissent pas ce cap, et 6 à 7% sortent du système après résiliation de leur contrat d'apprentissage ou ne réussissent pas les examens de fin d'apprentissage. La période de la formation professionnelle constitue donc elle aussi un obstacle non négligeable pour de nombreux jeunes.

L'action concertée de tous les partenaires de la formation est nécessaire pour augmenter le pourcentage de jeunes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II. En ce qui concerne leur domaine de responsabilité, les cantons se sont dotés, dans le cadre de la CDIP, de recommandations qui ont été adoptées par l'Assemblée plénière le 28 octobre 2011.

Ces recommandations sont une invitation aux cantons à poursuivre ou étendre les mesures déjà mises en place et, au besoin, à en prendre de nouvelles. Il s'agit notamment de permettre le choix optimal d'une profession ou d'une école, de favoriser la collaboration entre l'école obligatoire et le degré secondaire II, d'informer et d'impliquer les titulaires de l'autorité parentale et plus particulièrement ceux qui sont issus de la migration, de soutenir les formations de rattrapage et la validation des compétences ainsi que d'accompagner les jeunes en difficulté.

## A) ETAT DES LIEUX<sup>3</sup>

### Dégradation des conditions d'enseignement et surcharge de travail au PO

Que n'entend-on pas sur l'école genevoise et sur ses serviteurs ! Elle coûte chère, de plus en plus chère ! Les enseignants travaillent peu, ils sont bien rémunérés, ils ont la sécurité de l'emploi, ils bénéficient de longues vacances, alors que les performances de l'école genevoise sont médiocres, ...

Autrement dit, l'école ne répond pas aux demandes légitimes de la population et elle est composée de privilégiés qui en veulent toujours plus !

Mais qu'en est-il vraiment ?

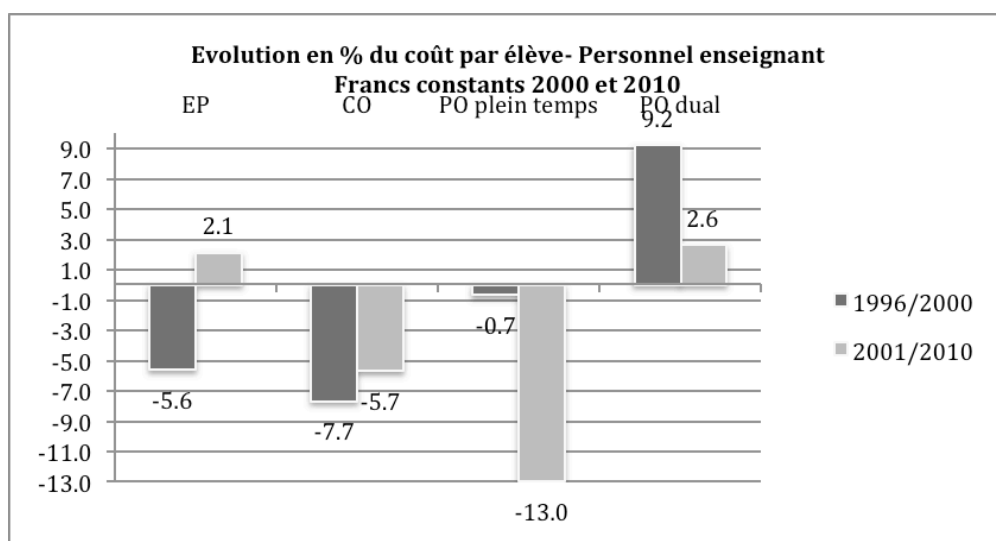
#### 1) Ressources de l'école

De **1992 à 2000** : **diminution** de 1'832 à 1'663 millions, en francs constants, valeur 2000

De **2001 à 2010** : **augmentation** de 1'879 à 2'447 millions, en francs constants, valeur 2010<sup>4</sup>

Les dépenses d'éducation qui représentaient environ 37 % des dépenses publiques en 1985 se sont chiffrées à environ 27 % en 2008 avant de remonter à 30 % en 2010, mais principalement pour les raisons évoquées ci-dessus.

Le graphique suivant montre que le coût par élève a lui aussi diminué depuis 1996, sauf dans le professionnel.



**Ainsi on voit donc que, contrairement aux affirmations souvent reprises par les médias et la classe politique, les dépenses scolaires, non seulement diminuent relativement aux autres dépenses, mais aussi de manière absolue en ce qui concerne les dépenses liées directement à l'enseignement.**

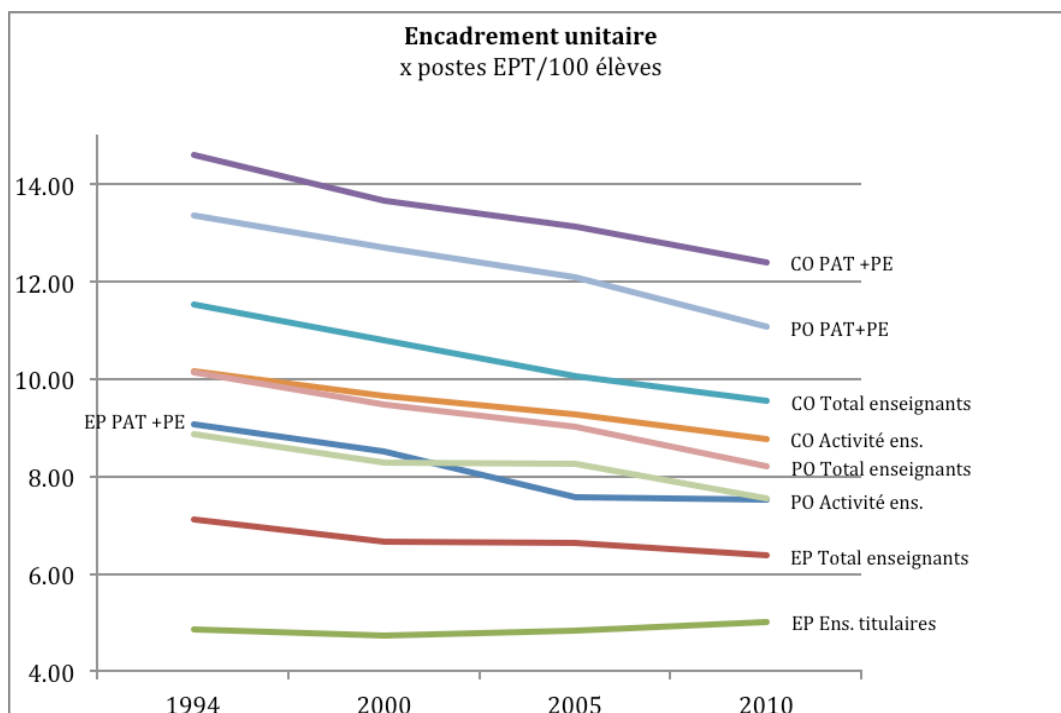
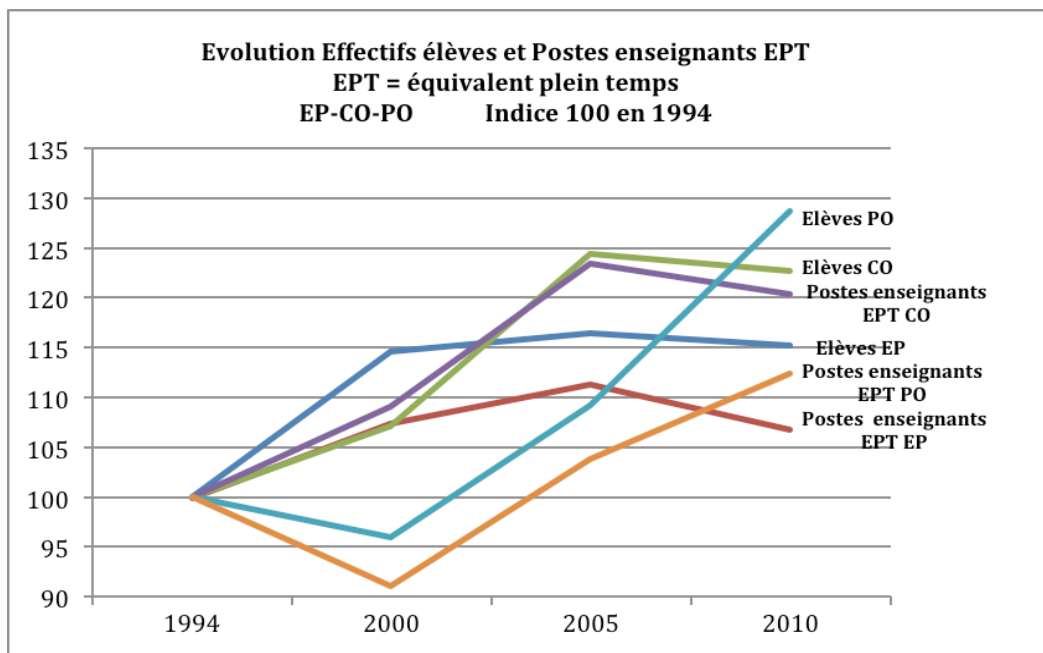
<sup>3</sup> Partie A rédigé par Henri Magnenat, ancien membre du bureau UCESG.

<sup>4</sup> Rhf, SRED, 2001 tableau 3 /2011, tableau 3

Cette augmentation est principalement due à des changements comptables ou à des dépenses ne concernant guère les conditions d'enseignement, en particulier l'inscription dans les charges des subventions reçues par le Canton, la prise en compte des dépenses informatiques, la revalorisation des enseignants du primaire, la forte augmentation des dépenses HES et UNI, l'introduction du 13<sup>e</sup> salaire pour tous (mais neutre sur l'ensemble de la carrière) et celle du 14<sup>e</sup> pour les cadres, ou la création d'une provision pour les réserves de carrière.

<sup>5</sup> Rhf, SRED, 2001 et 2011, tableau 27

## 2) Les conditions d'enseignement



En appliquant l'encadrement unitaire de 1994 aux effectifs élèves de 2010, on obtient un déficit de postes EPT (total personnel enseignant) :

**EP** : 186 postes, soit 8 % du total des postes EPT réels 2010  
**CO** : 201 postes, soit 15 % du total des postes EPT réels 2010  
**PO** : 338 postes, soit 17 % du total des postes EPT réels 2010

<sup>6</sup> - Postes enseignants EPT : SRED, 1995, Rhf 2001, 2006 et 2010, tableau 15 (situation au 15 novembre ou 31 décembre).

- Effectifs élèves : Ocstat, Enseignement public et subventionné, Elèves apprentis, élèves et étudiants depuis 1985 (situation au 31 décembre).

<sup>7</sup> Rhf, SRED 2001, 2006 et 2011, tableau 29

Postes enseignants EPT, élèves non pondérés EPT.

	Encadrement unitaire 1994 Personnel enseignant	Effectifs élèves 2010	Postes personnel enseignant EPT 2010 recalculés avec encadrement unitaire 1994	Postes personnel enseignant EPT 2010 réels	Déficit <sup>8</sup>
EP (yc OMP)	7.12	34990	2491	2305	186 (8 %)
CO	11.53	13058	1506	1305	201 (15 %)
PO	10.14	22453	2277	1939	338 (17 %)

Remarque : au primaire l'augmentation importante du nombre d'élèves entre 1990 et 1994 n'a pas été compensée par une augmentation correspondante du nombre de postes d'enseignants.

**Depuis 16 ans, l'encadrement des élèves s'est continuellement dégradé et ce dans toutes les filières, tant du côté des enseignants que de celui du personnel administratif et technique. Finalement, ce sont les conditions d'enseignement qui se sont gravement péjorées, ce qui n'a pas été sans conséquences sur la qualité des prestations.**

### 3) Les enseignants

#### Charges de travail :

- Compte tenu du temps de travail effectué durant toute l'année (52 semaines)
- Temps annuel de travail d'un fonctionnaire suisse alémanique : 1950 heures
- Temps annuel de travail enseignant européen : < 1900 h
- Temps de travail annuel d'un enseignant alémanique : 2060-2090 h<sup>9</sup>

**=> 110 et 140 = heures supplémentaires annuelles effectuées par les enseignants alémaniques « gratuitement »**

Extrapolation pour Genève :

Temps de travail d'un fonctionnaire genevois : 1800 h (47 semaines de 40 h moins 10 jours fériés)

**=> 260 et 290 = heures supplémentaires annuelles effectuées par les enseignants genevois « gratuitement »**

#### Conditions salariales :

- En 1994, le salaire brut moyen d'un enseignant du DIP s'élevait à Fr 9'066.-. Il n'est plus que de Fr 8'464.- en 2000 (en francs constant 2000).
- Le salaire brut moyen d'un enseignant du secondaire passe de Fr 10'420.- en 2000 à Fr 9'914.- en 2010 (en francs constants 2010).<sup>10</sup>

« Entre 2000 et 2009, le salaire des enseignants a augmenté en valeur réelle dans la plupart des pays (...). Entre 1995 et 2009, le salaire a progressé en valeur réelle dans tous ces pays, sauf en France et en Suisse. »<sup>11</sup>

<sup>8</sup> SRED, Rhf 2001, tableau 29 ; SRED, Rhf 2011, tableaux 15 ; OCSTAT, Enseignement public et subventionné, Elèves apprentis, élèves et étudiants depuis 1985 (situation au 31 décembre)

<sup>9</sup> Selon l'enquête « Charles Landert und Martina Brägger, Bericht zur Erhebung bei 5'000 Lehrpersonen im Zeitraum Oktober 2008-September 2009 »

<sup>10</sup> SRED, Rhf 2001 et 2011

## **Conditions de retraite et frais professionnels :**

En ce qui concerne le 2<sup>e</sup> pilier de la retraite, la loi votée par le Parlement, qui allonge la durée de cotisation (40 ans) et retarde l'âge pivot, ne permet pas aux enseignants du secondaire de recevoir une retraite entière à 65 ans car l'âge moyen d'entrée en fonction est de 31 ans.

De plus depuis 2010, les frais professionnels (par exemple informatiques) ne sont pas remboursés par l'Etat employeur et il est impossible de les déduire fiscalement.

**Clairement, pendant les années 1990 et 2000, l'école genevoise n'a pas reçu les ressources nécessaires pour accomplir les tâches qui lui sont assignées alors qu'en même temps on lui a demandé de procéder à de multiples réformes.**

**Et les enseignants sont loin d'être des privilégiés, puisque leur charge de travail a constamment augmenté, bien souvent au-delà de l'acceptable, et que leurs conditions salariales se sont dégradées.**

---

<sup>11</sup> Regards sur l'éducation © OCDE 2011, page 438, (voir le tableau D3.3 et le graphique D3.2).

## B) REVENDEICATIONS DE L'UCESG

### 1) Les effectifs

Un groupe de travail (GT4) a été mis en place par le DIP. Il a procédé à l'analyse des effectifs actuellement en vigueur.

Il ressort de ces travaux plusieurs constats :

- Les effectifs actuellement admis par le DIP (col.2) ne sont pas respectés et nécessitent à eux seuls déjà 24,77 postes supplémentaires pour que l'Etat tienne ses engagements.
- Pour la direction générale du PO et les directions des établissements, seulement 27,18 postes seraient nécessaires (col.3) car ils n'admettent qu'une seule diminution des effectifs à l'ECG, soit -1 élève par classe et par degré.
- Pour l'UCESG et la FEG<sup>12</sup> ces propositions sont tout simplement inacceptables, il manque en réalité 73,17 postes (col. 4) équivalant à 11 millions de francs.

GT4 - Scénarii MAX.

Situation actuelle 15 nov. 2012				Scénario 1 DIR. 2012			Scénario 2 DIR. 2013			Scénario 3 FEG			
	Eff.	Cours%	Eff. moy.	MAX.	Coût ETP	Eff. moy.	MAX.	Coût ETP	Eff. moy.	MAX.	Coût ETP	Eff. moy.	
CDG (de jour)	AdS 1234 > 24,18,16 <sup>1</sup>	1.9%	(247/13'040) <sup>2</sup>	18.0	24,18,16 <sup>3</sup>	7.73	17.8	24,18,16 <sup>3</sup>	7.73	17.8	22,18,16 <sup>3</sup>	28.86	17.2
CDG pour adultes (du soir)	AdS 01 > 22	0.0%	(0/173) <sup>4</sup>	15.3	22	0.00	15.3	22	0.00	15.3	18	1.50	12.6
	AdS 23 > 18	19.9%	(38/191) <sup>4</sup>	14.0	18	1.05	12.4	18	1.05	12.4	16	1.73	11.7
						1.05			1.05			3.23	
ECG (de jour)	AdS 1 > 21	4.1%	(66/1'624) <sup>4</sup>	16.6	21	0.68	16.5	20	1.32	16.3	18	4.45	15.7
	AdS 2 > 22	1.7%	(27/1'568) <sup>4</sup>	16.6	22	0.68	16.4	21	1.86	16.0	20	3.32	15.8
	AdS 3 > 23	4.5%	(56/1'258) <sup>4</sup>	18.1	23	0.95	17.8	22	1.55	17.7	20	5.45	16.8
						2.33			4.73			13.73	
ECG pour adultes (du soir) <sup>5</sup>	AdS 12 > 21	42.0%	(63/150) <sup>4</sup>	20.0	21	1.41	16.4	21	1.41	16.4	17	2.82	14.0
CFP hors Commerce	AFP > 12	0.0%	(0/14) <sup>7</sup>	9.0	12	Conditions ok		12	Conditions ok		12	Conditions ok	
	CFC > 18	7.1%	(16/226) <sup>7</sup>	13.2	18	Conditions ok		18	Conditions ok		18	Conditions ok	
	MP > 24	0.0%	(0/40) <sup>7</sup>	15.3	24	Conditions ok		24	Conditions ok		22	Conditions ok	
CFP Commerce	AFP > 12	58.8%	(10 <sup>8</sup> /17) <sup>8</sup>	13.5 <sup>8</sup>	12	3.48	11.0	12	3.48	11.0	12	3.48	11.0
	CFC-B > 20	5.3%	(4/76) <sup>8</sup>	18.8	20	1.98	17.5	20	1.98	17.5	18	3.36	16.8
	CFC-E > 21	59.7%	(37/62) <sup>8</sup>	21.3	21	5.35	20.3	21	5.35	20.3	20	11.25	19.5
	MP > 24	13.6%	(8/59) <sup>8</sup>	23.0	24	1.47	21.6	24	1.47	21.6	22	6.94	19.8
						12.27			12.27			25.03	
CTP-ACPO	> 11			10.0	11	Conditions ok		11	Conditions ok		11	Conditions ok	
<b>TOTAL</b>						<b>24.77</b>			<b>27.18</b>		<b>73.17</b>		

#### Notes

<sup>1</sup>Effectifs complet, réduit (langues), réduit (autres disciplines)

<sup>2</sup>Seuls les cours de deuxième année sont considérés, les cours de première année, extraits à la date du 15 nov. 2012, n'étant pas représentatifs.

<sup>3</sup>MAX(AdB<sup>4</sup>), MAX(ACD<sup>5</sup>) = 14

<sup>4</sup>AdB - Assistant de bureau

<sup>5</sup>ACD - Assistant de commerce de détail

<sup>6</sup>En nombre de cours de 45 minutes

<sup>7</sup>En nombre de classes d'enseignement général

<sup>8</sup>1 AdB + 9 ACD

<sup>9</sup>En nombre de classes

Scénarii 1 et 2 : seules les normes des CDG (de jour) et CFC-E ont été ratifiées (par le département et la DGPO, respectivement).

Les cours de Sport et Travaux de certificat sont hors périmètre.

06.02.2013

<sup>12</sup> Fédération des enseignants et enseignantes genevois (FEG)



Comme nous l'avons relevé, le PO a perdu 340 postes depuis 1994. Or, les débats parlementaires concernant le budget 2013 sont alarmants et dénotent un manque édifiant de connaissance des réalités scolaires. Comment peut-on oser supprimer les 50 postes (34 enseignants et 16 PAT) au PO ?

Les conséquences de cette augmentation des effectifs sont très graves :

- L'École de Culture Générale a été revalorisée par l'introduction de la maturité spécialisée mais tous ces efforts sont anéantis par une augmentation importante d'élèves sans qu'aucun moyen supplémentaire ne soit dégagé. Les effectifs sont passés de 18 à 21 en 1<sup>ère</sup>, de 20 à 22 en 2<sup>ème</sup> et de 20 à 23 en 3<sup>ème</sup>. Selon le SRED, le ratio enseignants/élèves de l'ECG (8.08) en 2012 est inférieur à celui du Collège (9.10). Comment dans ce cas maintenir ces élèves qui ont besoin d'un encadrement spécifique, d'un soutien appuyé et les accompagner jusqu'à l'obtention de leur certification ?
- L'ECG et le Collège pour adultes (qui doivent être considérés comme des passerelles) voient aussi leurs effectifs fortement augmenter. Comment assurer dans ces conditions cette formation qui doit être dispensée en cours du soir et non pas dans une école à plein temps ?
- Le CFP-Commerce (anciennement Ecole de commerce) souffre depuis de nombreuses années de taux d'échec très importants qui sont en partie dus à l'augmentation des effectifs de classes de 1<sup>ère</sup> année.
- Dans l'ensemble de la formation PO, le nombre d'élèves ou d'apprentis qui abandonnent en cours d'année est en constante augmentation : ils étaient 1'113 en 2010-11, 1'410 en 2011-12, ils sont 1'795 en avril 2013.<sup>13</sup>

**C'est pourquoi, alors que l'UCESG partage et défend, sur le long terme, la revendication de la SSPE<sup>14</sup> (20 élèves par classe pour 20h d'enseignement), elle demande dans l'immédiat :**

- **que les 50 postes prévus dans le budget 2013 pour le PO soient maintenus ;**
- **que les maxima par classe soient stipulés dans les règlements ;**
- **que les 73,13 postes nécessaires fassent l'objet d'un échelonnement progressif qui permettrait d'atteindre les objectifs en 3 voire 4 ans.**

## **2) Le manque de bâtiments, l'entretien et la propreté**

« Gouverner c'est prévoir ». Or, nos autorités cantonales, législatives et exécutives, sont aveugles et sourdes.

Il manque aujourd'hui pas moins de 3 établissements pour le PO alors que des signaux d'alerte ont été émis il y a déjà 5 ans.

- Le cas de l'ECG Ella Maillart (révélé par la presse et par les pétitions adressées au Parlement), où élèves et enseignants voltigent sur sept lieux différents, est tout simplement inadmissible.
- Il en va de même pour les établissements dont le taux d'occupation est supérieur à 100%.

<sup>13</sup> Pour rappel dans les années 90 les journaux titraient : 650 élèves à la rue. Ces articles provoquèrent un grand émoi dans le public et amenèrent l'ancienne cheffe du département à créer dans l'urgence le CASPO, qui devint le SCAL et aujourd'hui le CTP (Centre de Transition Professionnelle).

<sup>14</sup> Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire

L'entassement des élèves et des enseignants génère un climat de tension perceptible, les pauses sont réduites car les déplacements à l'intérieur du bâtiment prennent plus de temps. Plus grave encore, en cas d'alarme, l'évacuation urgente comporterait de véritables risques.

- L'entretien des bâtiments qui ne peut être entrepris faute de moyens dévoile à lui seul du manque de sens des responsabilités de nos autorités. Comme le soulignait un directeur d'établissement, il est inconséquent de refuser des petits travaux d'entretien, de laisser se dégrader un bâtiment et de constater en fin de compte que sa rénovation coûte plus cher qu'une nouvelle construction (CO du Renard pour exemple).
- Par mesure d'économie, une nouveauté est apparue cette année : le nettoyage des classes ne se fait qu'une fois par semaine... Nous vous invitons simplement à venir constater in situ l'état des classes, des toilettes et des alentours de certains bâtiments.

**Pour l'UCESG, la construction des bâtiments nécessaires au PO doit être une priorité politique urgente et cette volonté doit clairement se traduire par des lignes budgétaires annuelles. Cette situation ne peut perdurer ! Ainsi, nous demandons aux autorités :**

- **qu'un agenda des constructions soit établi et tenu ;**
- **que l'entretien des bâtiments soit systématique ;**
- **que les nettoyages soient effectués au moins deux fois par semaine.**

### **3) Transition CO - PO**

Il est incontestable que des efforts sans précédent, tant du point de vue des ressources humaines que des ressources financières, ont été accomplis ces 10 dernières années pour améliorer la transition Cycle d'orientation – Postobligatoire et permettre ainsi à chaque jeune de rester intégré au système de formation.

Si l'UCESG souscrit à cette volonté d'offrir à chaque jeune fragilisé scolairement une place dans une structure qui lui donne le temps et le répit nécessaires pour affirmer son orientation, elle déplore que le financement de ces espaces de transition provienne de réallocations internes.

Ces passerelles sont aujourd'hui remises en question par les politiques qui ne souhaitent plus financer des structures non certificatives et préfèrent la mise en place d'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) en deux ans.

L'UCESG tient à rappeler ici :

- que l'âge moyen d'entrée en apprentissage à Genève est de 18 ans et que les structures de transition sont essentielles pour permettre aux jeunes de mûrir et de se projeter dans l'avenir. Elles jouent un rôle primordial pour la réinsertion des jeunes en rupture ou qui décrochent. Il serait ainsi absurde de jouer les classes préparatoires contre les formations AFP car elles se complètent. Avoir dans un Centre de Formation Professionnel (CFP) des classes préparatoires et des formations AFP atteste de la qualité de notre système de formation qui tient compte du niveau des élèves en les préparant et en les dirigeant par paliers successifs vers l'obtention d'une certification ;
- que le rôle du Centre de Transition Professionnelle (CTP, ex SCAI) est central et essentiel pour les jeunes en difficulté scolaire. Il est temps de revaloriser auprès du

public et des jeunes l'image de ce Centre en lui attribuant une voie royale. Un travail en étroite collaboration avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) ainsi que les entreprises genevoises devrait permettre de garantir pour le CTP des places d'apprentissage, aménagées si nécessaire, pour les jeunes qui le fréquentent.<sup>15</sup>

**Consciente de l'importance de l'espace transition et du rôle essentiel qu'il joue dans notre système de formation, l'UCESG demande :**

- **le maintien des classes préparatoires qui atteignent leurs objectifs en parallèle avec les formations AFP,**
- **l'ouverture de discussions avec le CTP, l'OFPC et les milieux patronaux pour garantir des places d'apprentissage aux jeunes fréquentant le CTP,**
- **l'ouverture de négociations sur les structures et les moyens financiers supplémentaires nécessaires à la transition dans le cadre du respect de la nouvelle Constitution genevoise.**

#### **4) Encadrement, suivi et taux de maintien**

Effectifs élevés, multiplication des tâches administratives pour les enseignants et les maîtres de groupe<sup>16</sup>, investissement important pour garantir le succès des réformes demandées, voilà autant d'éléments qui surchargent les enseignants et ne leur permettent plus d'assurer l'encadrement et le suivi nécessaires pour chaque élève. A cela s'ajoute - par besoin d'économie - la réduction (voire la suppression dans certaines filières) des heures de maîtrise de classe.

Comment dans ces conditions combattre l'échec scolaire et assurer un taux de maintien des élèves dans l'établissement ?

**L'UCESG demande :**

- **que des moyens renforcés et adéquats soient mis à la disposition des enseignants en 1<sup>ère</sup> année du Collège et de l'Ecole de Commerce afin de mieux encadrer, former, accompagner et maintenir les élèves.**
- **que tous les élèves bénéficient d'une heure de maîtrise à l'année en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> et d'une demi-heure en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années.**

---

<sup>15</sup> A l'instar des Ecoles de Culture Générale, dont l'image s'est positivement modifiée avec la mise sur pied de la maturité spécialisée.

<sup>16</sup> Les nouveaux cahiers des charges des enseignants secondaires et de maîtres de groupe sont éloquentes : leur nombre de pages a plus que doublé.

## 5) Enjeux de la nouvelle Constitution genevoise

Acceptée par le peuple genevois le 14 octobre 2012 à 54,1%, la nouvelle Constitution genevoise entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013. Le droit à la formation est précisé et clair, l'enseignement de base est gratuit et s'étend au droit à la formation continue. La formation scolaire ou professionnelle est obligatoire jusqu'à 18 ans et toute personne dépourvue de ressources financières nécessaires à une formation reconnue a droit à un soutien de l'Etat.

### Art. 24 Droit à la formation

- 1 Le droit à l'éducation, à la formation et à la formation continue est garanti.
- 2 Toute personne a droit à une formation initiale publique gratuite.
- 3 Toute personne dépourvue des ressources financières nécessaires à une formation reconnue a droit à un soutien de l'Etat.

### Art. 194 Formation obligatoire

- 1 La formation est obligatoire jusqu'à l'âge de la majorité au moins.
- 2 Après la scolarité obligatoire, elle peut avoir lieu sous forme d'enseignement ou en milieu professionnel.

### Art. 195 Accès à la formation

- 1 L'Etat facilite l'accès à la formation et promeut l'égalité des chances.
- 2 Il lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

Relever les défis de la formation scolaire, professionnelle et continue implique :

- d'une part d'élaborer une vision globale, claire et cohérente, des objectifs à atteindre, des nouvelles ressources humaines et structures d'accompagnement qui doivent être mises en place,
- d'autre part de définir les moyens financiers supplémentaires indispensables pour relever ces défis.

**L'UCESG demande l'ouverture d'une concertation entre les acteurs concernés pour définir les nouveaux objectifs à atteindre et les moyens financiers nécessaires. Elle s'opposera à toute forme de bricolage et de réallocations internes des ressources pour mener à bien ces nouvelles exigences constitutionnelles.**